opusdei.org

Qui est convoqué au congrès ?

Questions et réponses sur le motu proprio "Ad charisma tuendum" et sur le congrès général extraordinaire dans l'Opus Dei.

01/03/2023

Sont convoqués tous les congressistes, hommes et femmes, nommés conformément aux statuts (n°s 130, § 2 et 133, § 3). Pour être congressiste, il faut avoir au moins 32 ans et être incorporé de façon définitive à la prélature depuis au

moins 9 ans. Le prélat nomme les congressistes parmi les membres de la prélature des pays où l'Œuvre exerce son apostolat, avec le vote délibératif des organismes de gouvernement centraux (conseil général pour hommes, conseil central pour les femmes) et en tenant compte de l'avis de la circonscription d'origine. Tous les congressistes sont des membres numéraires, et dans la majorité des cas ils ont assumé ou assument des charges de gouvernement de la prélature dans les diverses circonscriptions. Cela leur permet de bien connaître la situation de l'apostolat, là où ils vivent et travaillent.

Le prélat peut aussi convoquer d'autres fidèles de la prélature en qualité d'experts, mais sans participer au vote.

Les congressistes sont au nombre de 274, 126 femmes (46 %) et 148

hommes (54 %). Ils proviennent des cinq continents : Afrique (6,6 %), Amérique (36 %), Asie (6,2 %), Europe (50 %) et Océanie (1,1 %). Cette répartition reflète le nombre des fidèles de l'Opus Dei des continents respectifs.

90 prêtres assisteront au congrès, soit 32,8 % des congressistes. Lors des congrès électifs, le prélat est élu parmi les prêtres congressistes.

Quant à l'âge, le plus jeune des congressistes est une femme de 35 ans et le plus âgé un homme de 87 ans.

pdf | document généré automatiquement depuis https://opusdei.org/fr-ci/article/qui-est-convoque-au-congres/ (10/12/2025)